

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 juin 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAE 140 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Scientipôle Croissance (18e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention et de l'autoriser à signer une convention avec l'association Scientipôle Croissance ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Scientipôle Croissance.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association Scientipôle Croissance, (SIMPA n° 150901 / dossier 2019_08712) au titre de l'exercice 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et exercices suivants si besoin sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO